

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2041

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

A l'alinéa 2, supprimer les mots ", dont peut témoigner la personne de confiance qu'elle a désignée en application de l'article L. 1111-6"

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expérience montre que la pratique d'une euthanasie augmente le risque de troubles psychologiques pour les personnes constituant l'entourage du patient.